

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 46 (1917) |
| Heft: | 15 |
| Rubrik: | À la rédaction du "Bulletin pédagogique" Fribourg |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans un hôpital, dans une clinique, les notes à payer grèveront lourdement son budget. Il lui faudra de l'argent, souvent beaucoup d'argent. La prudence, l'intérêt — si ce n'est la solidarité — lui imposent donc l'obligation de faire partie d'une société de secours mutuels. La vie se charge tôt ou tard de faire réfléchir les présomptueux trop confiants en leur invulnérabilité. C'est au début de la carrière que le jeune instituteur devrait être incorporé d'office dans l'armée mutualiste. Notre canton se trouve un des derniers dans le domaine de la prévoyance. C'est là une constatation douloreuse et humiliante. Que ceux qui sont chargés de l'éducation du peuple donnent les premiers l'exemple de la solidarité et de l'entr'aide mutuelle, qu'ils marchent fièrement, généreusement à la tête du mouvement!... X.



Lausanne, le 6 août 1917.

*À la Rédaction du « Bulletin pédagogique »
Fribourg*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

On vient seulement de nous communiquer les deux articles que M. Oberson a consacrés à notre *Cours de langue française*, dans vos N°s du 15 juin et du 1^{er} juillet. Nous ne pouvons laisser passer sans protestation les articles de M. l'ancien inspecteur scolaire.

Nous ne craignons nullement les critiques que l'œuvre de MM. Vignier, Sensine, Jayet et Briod ne manquera pas de provoquer. Ces critiques, nous les sollicitons, au contraire ; car, comme tout labeur humain, le manuel nouveau n'est pas parfait et nous ne demandons pas mieux que de l'améliorer lors d'une prochaine édition. Nous serons donc reconnaissants aux nombreux instituteurs fribourgeois, qui ont notre travail entre les mains, de nous faire part, en toute franchise, de leurs observations.

Mais, il y a critiques et critiques. Celles de M. Oberson dénotent un tel parti pris, elles attaquent d'une façon si peu chrétienne, dans leurs convictions les plus intimes, ceux qui ont collaboré à cette entreprise romande, que notre devoir nous presse de relever au moins deux points :

1^o Le cours de langue est « un oreiller de paresse entre les mains de tout maître qui relègue la préparation de sa classe à l'arrière-plan de ses préoccupations ». M. Oberson

se trompe du tout au tout. Le manuel est en usage dans les écoles vaudoises et nous avons déjà pu constater qu'il a été un stimulant pour les maîtres et les a poussés à se préparer avec soin. Le manuel fournit des matériaux, propose des exemples et des exercices (M. Oberson n'a pas vu qu'un grand nombre d'exercices sont oraux), indique une méthode ; mais c'est au maître à apporter la vie qui seule donne des fruits.

M. Oberson, qui se targue « d'objectivité », ne fait pas la moindre allusion aux illustrations qui constituent une des faces originales de l'œuvre nouvelle. Il condamne sommairement le vocabulaire, sans avoir remarqué qu'un second volume est prévu, qui fera, « à l'expression intellectuelle et morale », la place à laquelle elle a droit. Chose plus étrange encore, notre censeur ne souffle mot de la méthode de composition qui forme une partie si importante de l'enseignement du français. Nous nous demandons si M. Oberson a vraiment lu le manuel qu'il critique, avec quelque attention, ou s'il a voulu laisser croire qu'on se trouve en présence, non pas d'un « Cours complet de langue française » à l'usage du degré moyen, mais d'une simple grammaire, au sens étroit du mot.

Il nous semble qu'on ne devrait pas se permettre de telles omissions, quand on prétend donner une idée exacte d'un ouvrage qui a demandé des années de travail et dont la consciencieuse élaboration a été sans cesse suivie par une commission intercantonale, dans laquelle le canton de Fribourg aurait pu formuler ses vœux, si son délégué ne s'était pas brusquement dérobé sans un mot d'explication ou d'excuse.

2^o Mais venons-en à la critique fondamentale qui a sans doute suggéré toutes les autres, puisque M. Oberson y revient avec prédilection au cours de ses deux articles : « Former l'intelligence et le cœur de l'enfant en dehors de l'idée de Dieu, telle est évidemment la téméraire tentative des auteurs de ces manuels. Ils se sont laissé guider par un réalisme lamentable. »

Ici encore vous faites erreur, M. Oberson ! Ceux contre lesquels vous portez un jugement aussi grave se sont souvenus qu'ils avaient avant tout à apprendre la langue française à des enfants de 9 à 12 ans. Ils ont cherché à se mettre à leur portée, à être aussi simples et aussi concrets que possible, laissant au maître le soin de vivifier son enseignement, chaque fois que l'occasion s'en présenterait, par des considérations religieuses et morales dont nous comprenons aussi bien que vous la valeur.

Nous avons veillé à ce qu'aucun mot n'effarouchât la conscience chrétienne la plus scrupuleuse. Nous avons si peu

cherché à « ne faire aucune mention de l'Etre suprême », que le nom de Dieu, quoi que vous en dites, y est prononcé. Pourquoi donc jetez-vous l'anathème sur des confédérés qui ont fait leurs preuves comme éducateurs, qui ont donné tout leur cœur à leur tâche et qui, s'ils ne les étaient pas à tout propos, n'en ont pas moins des convictions religieuses aussi profondes et aussi vécues que les vôtres ? Nous voulons croire, Monsieur, que vous ne vous êtes pas rendu compte qu'en ce faisant, vous accomplissez une action qu'il nous est difficile de qualifier.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir publier la présente dans le prochain numéro du *Bulletin pédagogique*, et nous vous présentons l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission intercantonale chargée de l'examen du *Cours de langue française* destiné aux écoles primaires de la Suisse romande.

Le Président :

ERNEST SAVARY, *chef de Service.*

Le Secrétaire :

A. PORCHET, *insp.*



ÉCHOS DE LA PRESSE

A propos des punitions. — J'aborde un jeune intérimaire qui fonctionne dans une école peuplée. — Eh bien, lui dis-je, vous êtes content là-bas, ça marche ? — Si ça marche, vous dites ! C'est épata. Quelle discipline ! C'est qu'on emploie un moyen merveilleux. — Oh ! vous me rendriez service en me le communiquant, et puis, je pourrais peut-être le faire connaître à d'autres qui ne seraient pas fâchés de le recevoir et de l'employer. — C'est bien simple : à la moindre manifestation de dissipation, à la plus petite incartade, pan, ça tombe, c'est la punition vigoureuse, ça ne rate pas. Ah ! je vous assure que les gosses sont matés. Et il faut voir ça, comme ils silent !

— Et vous admirez le système, évidemment. — Vous pensez, c'est épata, vous dis-je. Je suis là, mon crayon et mon carnet à la main : Un tel, vous bavardez, 15 lignes ; un tel, vous vous tenez mal, un verbe ; un tel, vous poussez le camarade, en retenue ; pan, pan, ça tombe, oh ! ils silent doux. C'est merveilleux, vous dis-je, épata ! Quelle discipline ! Et pas de peine, vous savez, c'est parfait. — Hum ! hum ! parfait ! ça sent la Kultur d'une lieue, votre système. Vous avez d'abord dit un mot profond et grave : *ils sont matés* ; moi, je croyais que l'école était créée pour éduquer et non pour mater !

Raisonnons. Les élèves sont devant vous, terrifiés par le carnet et le crayon. Ils savent que cet appareil représente le tonnerre et l'orage, qu'il leur suffit du moindre oubli pour déclencher la bordée de grêlons.